Résolution sur la situation en Afghanistan

2005/2619(RSP) - 18/01/2006 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement a approuvé une résolution dans laquelle il exprime sa sympathie à l'égard du peuple afghan qui, tout au long du processus de Bonn, a montré une volonté extraordinaire de surmonter les difficultés liées à l'après-guerre et de s'engager sur la voie de la paix. Il se félicite du déroulement des récentes élections et se félicite que quelque 10% du nombre total des candidats aient été des femmes et que celles-ci, grâce au système de sièges réservés aux femmes, aient obtenu 27,3% des sièges à la Wolesi Jirga (Chambre basse) et presque 30% aux Conseils provinciaux.

Il considère qu'à la suite de ces élections, les autorités afghanes (Bureau du Président, gouvernement, Assemblée nationale et conseils provinciaux) ont acquis une pleine légitimité populaire et que cela devrait contribuer à améliorer la qualité de vie de la population. L'Afghanistan doit désormais bénéficier de fonds internationaux urgents pour mieux servir les intérêts du peuple afghan. Le futur partenariat de l’UE avec l'Afghanistan devrait également laisser aux Afghans la maîtrise du processus et à mieux responsabiliser les autorités afghanes et la société civile et contribuer à la bonne gouvernance.

Parallèlement, le Parlement exige plus de visibilité pour le financement de l'Union européenne (en tant que second plus gros donateur en Afghanistan) et demande aux organisations internationales qui gèrent les projets cofinancés par l'Union, d'indiquer de façon plus transparente leurs sources de financement. Il estime qu’il est urgent de mettre en place un processus pour succéder au processus de Bonn sous les auspices des Nations unies qui mette l’accent sur la durabilité des projets. Les objectifs de cette stratégie devraient se focaliser sur :

- le respect des droits de l'homme, et en particulier les droits de la femme et l'État de droit;
- la gouvernance, la mise en place d'institutions, en particulier d'une administration viable, d'une magistrature indépendante capable de lutter contre la corruption, et d'une force de police bien entraînée;
- la mise en place d'un système d'équilibre des pouvoirs afin de définir les rôles et les pouvoirs de chaque institution et la promotion du pluralisme politique.

Le Parlement réaffirme qu'il est faut établir des relations avec l'Afghanistan dans un cadre régional et demande par conséquent au Conseil et à la Commission de mettre en œuvre une politique de stabilité et de démocratie dans la région. Il invite la Commission à examiner l'opportunité de conclure un accord d'association Union européenne –Afghanistan.

Il condamne enfin toutes les actions terroristes qui ont fait des victimes au sein de la population civile et les femmes afghanes et exprime sa vive préoccupation à l'égard de la production illicite de drogue tout en se ralliant à l’idée que la production d’opium à des fins médicales devrait être prolongée.